

Comment fonctionne un éthylotest anti-démarrage ?

Si l'éthylotest anti-démarrage (EAD) permet de mettre en route un véhicule, ce dispositif peut-il couper le moteur alors que je suis en pleine circulation ?

Pour pouvoir démarrer le véhicule, vous n'avez pas le choix : vous devez souffler. Si votre alcoolémie est inférieure aux seuils réglementaires, le véhicule démarrera. Mais le contrôle n'est pas fini pour autant ! Vous serez tenu de vous soumettre à un second contrôle. Une alerte vous donnera le signal, entre 5 et 30 minutes plus tard, de manière aléatoire.

Si vous êtes en pleine circulation, pas de panique, vous disposerez alors de 20 minutes maximum, pour le réaliser. Attention, vous ne pourrez réaliser cette seconde analyse si le moteur est allumé. Vous devrez donc vous arrêter et couper le moteur. Pour votre sécurité et celle des autres usagers, assurez-vous de stationner à un emplacement autorisé ; car en cas de problème, vous ne pourrez plus démarrer. Cela peut aussi vous éviter d'être verbalisé !

- Si la seconde analyse de souffle est négative (c'est-à-dire inférieure aux seuils réglementaires), vous pourrez reprendre la route sans qu'aucun autre souffle ne vous soit demandé, jusqu'au prochain arrêt du véhicule.
- Si cette seconde analyse est positive, vous ne parviendrez plus à redémarrer le véhicule.

En revanche, si au bout de 20 minutes, vous n'avez pas effectué cette seconde analyse de souffle, l'EAD va émettre, comme un rappel, un nouveau signal sonore et lumineux. L'EAD ne pourra pas avoir de contrôle sur le véhicule et arrêter le moteur instantanément. Mais, dès lors que vous couperez le moteur plus de 10 secondes, vous ne parviendrez plus à démarrer le véhicule en soufflant. Vous serez alors dans l'obligation de faire intervenir un installateur agréé.

© Adobestock